



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ ATF PRO 236.15
HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Code du produit : 866882

Identifiant Unique De
Formulation (UFI) : U7K4-1MW1-X30J-HXDW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du
mélange : Lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global
Operations
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : SDS@valvolineglobal.com

Société : Credimex AG
Untere Gründlistrasse 7
CH-6055 Alpnach
Suisse

Téléphone : Tel +41 41 666 29 49

1.4 Numéro d'appel d'urgence



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1
251 51 51(international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient Alkyl amine.
Peut produire une réaction allergique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED	72623-87-1 276-738-4 649-483-00-5 01-2119474889-13-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 90 - <= 100
Alkyl amine	61791-44-4 263-177-5	Met. Corr. 1; H290 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,5 - < 1
DIMETHYLSTEARYLAMINE	124-28-7 204-694-8	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le	>= 0,1 - < 0,25



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

		milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 624 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
DIMETHYLSTEARYLAMINE	Station de traitement des eaux usées	130 µg/l
	Sédiment d'eau douce	1,25 mg/kg
	Sédiment marin	0,125 mg/kg
	Sol	1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile

Délai de rupture : >= 240 min

Épaisseur du gant : >= 0,35 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

		qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	bleu
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point d'écoulement	:	-48 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	190 °C



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 18 mm²/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0,84 gcm³ (15 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.
Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5,58 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 624 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë: 624 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
-------------------------------	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
-----------------------	---	---

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Cancérogénicité - Evaluation	:	Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)
------------------------------	---	---

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

	Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOELR: >= 1.000 mg/l Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEL: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,18 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,51 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,00517 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,00141 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

	Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,036 mg/l Point final: Test de Reproduction Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 2 - 4 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
------------------	--

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 68 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301D
------------------	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: **Calculés 5,1**

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI** : N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	:	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Met. Corr.	:	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : 000000261490

Classification du mélange:

Asp. Tox. 1

H304

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ ATF PRO 236.15 HUILE
SYNTHÉTIQUE POUR BOÎTE DE VITESSES
AUTOMATIQUE

Version: 2.0

Date de révision: 13.10.2023

Date d'impression: 19/02/2025

désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR